

Saint-Cloud

L'officiel

N°235
MAI
2024

RECUEIL DES TEXTES OFFICIELS DE LA VILLE

SOMMAIRE

- | | | | |
|--|--------------|--------------------|---------|
| ■ Conseil municipal - Compte-rendu analytique du jeudi 30 mai 2024 | pages 1 à 23 | ■ État civil | page 25 |
| ■ Actes d'urbanisme | page 24 | ■ Qualité de l'eau | page 26 |

CONSEIL MUNICIPAL, SÉANCE DU JEUDI 30 MAI 2024 À 21H COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

*(En vertu de l'article. L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)
Publication et affichage le 14 juin 2024.*

28 présents : Éric BERDOATI, Ségolène de LARMINAT, Jean-Christophe PIERSON, Brigitte PINAULT, Jacques GRUBER, Capucine du SARTEL, Olivier BERTHET, Anne COVO, Jean-Claude TREMINTIN, Françoise ASKINAZI, Nicolas PORTEIX, Sacha GAILLARD, Jean-Christophe ACHARD, Mireille GUEZENEC, Nathalie MOUTON-VEILLÉ, Édith SAGROUN, Virginie RECHAIN, Diane MICHOUDET, Céline PEIGNÉ, François-Henri REYNAUD, Pauline GEISMAR, Christophe WARTEL, Annie POTHIER, Pierre BOSCHE, Catherine GREVELINK, Delphine POTIER, Rafaël MAYCHMAZ et Xavier BRUNSCHVIG.

Les pouvoirs suivants ont été donnés : de Diane DOMAS à François-Henri REYNAUD, de Jean-Jacques VEILLEROT à Olivier BERTHET, de Nicolas PUJOL à Diane MICHOUDET, d'Arnaud BOSSER à Éric BERDOATI, de Claire LOUVET à Ségolène de LARMINAT, de Pierre CAZENEUVE à Pierre BOSCHE et d'Alain MONTET à Xavier BRUNSCHVIG.

PROCÈS-VERBAUX DES 21 MARS ET 23 AVRIL 2024

Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Le maire rend compte des 150 décisions/marchés publics qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée.

Affaires juridiques et domaniales (94) :

- Décisions d'ester en justice (3) :
 - dans le cadre du contentieux « syndicat des copropriétaires de la résidence du Parc de Béarn » C/ Préfecture 92;
 - devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles dans le cadre du dossier « Commune de Saint-Cloud c/ État »;
 - à la suite de la notification de l'arrêté préfectoral DRIHL-SHRU n° 2024-46 du 29 février

2024 fixant le montant du prélèvement prévu à l'article L302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation au titre de l'année 2024 pour la Commune de Saint-Cloud.

- Décision portant fixation des honoraires pour le dépôt d'un règlement du jeu concours Shopping olympique auprès d'un office d'huissier de justice.

- Décision de défendre les intérêts de la Commune dans les contentieux suivants (4) :

- "Monsieur X c/ Commune de Saint-Cloud";
- "Société Rudyard c/ Commune de Saint-Cloud";
- "Madame X c/ Commune de St-Cloud" devant le Conseil de Prud'hommes de Boulogne-Billancourt;
- "Syndicat des copropriétaires de la résidence X et Mr X c/Commune de Saint-Cloud" - Référé suspension.

- Acceptation des indemnités d'assurance (2).

- Mise à disposition et location de salles : Carré (salle du Grand Livre), Brunet, Colonne, Porte jaune (39).

- Conventions d'occupation domaniale pour trois logements sis à Saint Cloud : 2/4, rue Michel-Salles (2) et 60, avenue Bernard-Palissy.

- Cimetière communal (41) :

- renouvellements de concessions (30);
- achats de concessions (11).
- Mise à disposition de l'association Ligue de l'enseignement des Hauts-de-Seine de l'accueil de loisirs sans hébergement Fouilleuse pour l'organisation d'une session de formation générale BAFA prévue du 6 au 13 avril 2024.

Marchés publics (23) :

- Travaux de rénovation d'un logement situé 8, place Silly;
- Location avec option d'achat d'un véhicule Dacia – Spring;
- Reprise en sous-œuvre d'une résidence;
- Location d'autocars avec chauffeur pour du transport de personnes;
- Audits énergétiques et PPI;
- Contrôles et avis techniques nécessaires à la réalisation d'un ouvrage;
- Réfection des escaliers sente des 3 Pierrots;
- Remplacement de l'ascenseur de l'école élémentaire du Centre;

- Rénovation des locaux techniques à la crèche Les Petits Pas – 6, place Silly;

- Occultation de la clôture et des portails de l'école élémentaire Val d'or;

- Travaux de menuiseries et d'agencement au marché des Avelines;

- Fourniture de supports d'enseignes bois et d'enseignes, habillage d'un banc, habillage et tablette d'une buvette au marché des Avelines;

- Fourniture et intégration de solutions de téléphonie d'entreprise multimarques, des applications connexes et prestations associées;

- Fourniture et livraison de repas cuisinés en liaison froide et de goûters pour deux structures de la petite enfance (crèches).

Bâtiments communaux

- Travaux d'étanchéité et de couverture dans le cadre de l'entretien, du dépannage, de la réfection, de la réhabilitation et de la modernisation - Lot n° 2 : Étanchéité;

- Travaux d'étanchéité et de couverture dans le cadre de l'entretien, du dépannage, de la réfection, de la réhabilitation et de la modernisation - Lot n° 1 : Couverture.

3 Pierrots

- Travaux de restructuration et d'extension - Lot n° 9B-1 : Revêtements de sols souples et Lot n° 9B-2 : Revêtements carrelages – faïences;

- Décision de résiliation conventionnelle du lot n° 9B (Revêtements de sols et murs) du marché de travaux de restructuration et d'extension conclu avec la société BTM CONSTRUCTIONS, titulaire de ce lot (17/04/2024).

Modifications diverses sur plusieurs marchés

- Modification n° 1 au lot n° 6 (Menuiseries extérieures) du marché de travaux de restructuration et d'extension des 3 Pierrots Modification n° 3 du lot n° 6 (Métallerie - Serrurerie) du marché de travaux pour la restructuration de l'îlot des Avelines (Halle de marché - Parking souterrain - Espace public - Commerce);

- Modification n° 1 du lot n° 4 (Menuiseries extérieures - Garde-corps) du marché de réhabilitation de 6 logements (3, rue Feudon);

- Entretien du patrimoine arboricole et traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et de la voirie. Lot 2 : traitement phytosanitaire du patrimoine arboricole et de la voirie;

- Modification n° 1 du lot n° 1 (changes complets) du marché de fourniture de changes complets,

de produits d'hygiène pédiatrique et de matériel de soin petite enfance.

Finances (16) :

- Création de la régie de recettes : tennis municipaux (avenant n° 5);
- Avenant n° 7 de la régie de recettes – médiathèque;
- Création de régies d'avances temporaires pour divers séjours (12) :
 - juillet 2024 : Tamié (2), Piriac, La Turballe, Préfailles, Meschers-sur-Gironde, Seignosse, Souillac et Biscarosse
 - août 2024 : Boyardville, Pléneuf et Tamié.
- Demandes de subventions pour :
 - 4 crèches municipales, une structure multi-accueil et une crèche associative;
 - la lutte contre les mégots de cigarettes sur l'espace public.

Culture (13) :

- Conventions de prêt d'œuvres - musée des Avelines (11);
- Signature d'un contrat d'association d'exploitant garanti avec la société UGC CINÉ CITÉ S.A.S;
- Opération de régulation des collections de la médiathèque : organisation d'une vente le 1^{er} juin 2024.

PEEJ :

- Signature d'une convention de prêt de matériel à la crèche associative les Petits Clouds.

SPORT (2) :

- Signature d'une convention de fourniture d'oxygène médicinal et de mise à disposition de bouteilles pour la piscine des Tourneroches;
- Signature d'une convention de location d'installations sportives au profit de l'école de commerce Skema Business School.

DÉCLARATION D'ÉRIC BERDOATI, MAIRE

Mes Chers Collègues,

« *Face à la roche, le ruisseau l'emporte toujours, non pas par la force mais par la persévérance* ». Cette citation d'Horace Jackson Brown illustre parfaitement mon combat contre la péréquation.

En effet, depuis des semaines, des mois voire même des années, vous m'entendez expliquer,

dénoncer le système technocratique de la péréquation. Par sa décision du 25 avril dernier, le Conseil constitutionnel vient de donner raison à la commune de Saint-Cloud en déclarant totalement inconstitutionnel le système de répartition de la péréquation nationale, le fameux FPIC, au sein des communes membres de la Métropole du Grand Paris. Cette victoire devant la plus haute juridiction de notre pays confirme avec force le caractère illégal et confiscatoire de ce dispositif. Le Conseil constitutionnel dit la chose suivante : « le législateur ne pouvait, compte tenu de l'objet du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, laisser subsister de façon pérenne une telle différence de traitement sans porter une atteinte caractérisée à l'égalité devant les charges publiques.

Par conséquent, sans qu'il soit besoin d'examiner les autres griefs, les dispositions contestées doivent être déclarées contraires à la Constitution. »

La Ville de Saint-Cloud a donc été prélevée illégalement depuis le 1^{er} janvier 2016, date de la création de la Métropole du Grand Paris, d'un montant de plus de 38 millions d'euros. Pour bien comprendre l'enjeu financier pour notre commune, une année de recettes fiscales représente un produit de 34 millions d'euros. Le prélèvement illégal représente donc plus d'une année de recettes fiscales pour notre commune.

Malheureusement, le Conseil constitutionnel n'a pas voulu rendre rétroactive cette décision. Les sages demandent au législateur de réécrire la loi avant le 1^{er} janvier 2025. La motivation de cette décision est la suivante : le préjudice pour les communes ayant perçu les fruits de cette péréquation serait trop important. En revanche, aucun problème pour les communes prélevées sans aucune base juridique!

Cet argumentaire est aberrant et scandaleux.

Face à cette situation et puisque le Conseil constitutionnel demande au législateur de voter un nouveau dispositif de répartition de la péréquation spécifique pour la Métropole du Grand Paris, je redis avec force la chose suivante : profitons de cette opportunité pour réécrire l'organisation de la gouvernance territoriale en Île-de-France et supprimons la Métropole du Grand Paris. Je formule cette proposition depuis la création de cette dernière, soit depuis neuf années. Coïncidence du calendrier, Éric Woerth vient aujourd'hui de rendre public son rapport commandité par le Président de la République. Ce rapport est intitulé : *Décentralisation, le temps de la confiance*. Dans son rapport, le Député de

l'Oise formule plusieurs propositions concrètes et précises. La proposition numéro 39 a retenu toute mon attention. Que dit cette proposition numéro 39 ?

Elle dit exactement ceci : « *Supprimer la Métropole du Grand Paris, transformer les EPT en EPCI* ».

Je formule cette proposition depuis septembre 2017. Je forme le vœu que ce rapport soit au moins sur cette proposition rapidement mis en œuvre.

Avec notre Député, Pierre Cazeneuve, je rencontrerai mercredi prochain Éric Woerth. En effet, depuis la décision du Conseil constitutionnel, j'ai engagé plusieurs actions auprès de différents acteurs politiques de notre pays permettant de simplifier le fameux mille-feuille administratif qui existe en Île-de-France et particulièrement dans la petite couronne francilienne.

Que les choses soient bien claires, il ne s'agit pas pour moi d'un combat personnel visant tel ou tel de mes collègues, mais bien d'une stratégie dont la finalité est de tout faire pour préserver l'avenir de nos communes qui aujourd'hui est menacé. En renforçant ainsi le couple commune-inter-communalité on préserve la pérennité de nos communes. La commune est l'échelon de proximité et le dernier amortisseur social de notre pays. Cette seule action ne suffira pourtant pas. D'autres dispositions législatives seront indispensables mais il faut bien commencer par cette étape indispensable.

J'espère que le contexte politique national et l'absence de majorité à l'Assemblée nationale ne sera pas un frein à cette réforme vitale pour l'avenir de nos communes. Il faut pour une fois que la responsabilité et le sens de l'intérêt général l'emportent sur les postures idéologiques et les obstructions malsaines qui trop souvent privent notre pays de réformes pourtant essentielles pour son avenir.

Soyez assurés, Mes Chers Collègues, de toute ma détermination pour mener à terme ce combat ! »

COMMUNICATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Ségolène de LARMINAT, première adjointe au maire déléguée à la Culture et au patrimoine

■ **Les 3 Pierrots** : Après deux ans de travaux de rénovation et de restructuration du bâtiment

existant, le chantier des 3 Pierrots touche à sa fin. Cette rénovation ambitieuse menée par la municipalité de Saint-Cloud avec le soutien financier de la Région Île-de-France, la Métropole du Grand Paris, le Département des Hauts-de-Seine et le Centre national du cinéma (CNC) permettra à l'établissement de disposer de nouveaux équipements et notamment de projecteurs numériques laser en vue d'une qualité de diffusion optimale.

Grande nouveauté ! Les 3 Pierrots accueilleront une **offre de restauration avec terrasse : L'Avant Seine**, accessible tous les jours même en dehors des heures d'ouverture du cinéma-théâtre.

L'établissement culturel s'apprête donc à accueillir son public dans un bâtiment plus lumineux et plus spacieux, doté de nouveaux espaces d'accueil et de convivialité **dès le début du mois de juillet** avec une continuité exceptionnelle au mois d'août !

L'équipe des 3 Pierrots travaille actuellement sur une programmation équilibrée mêlant films d'auteurs et films pour le grand public. **Dès la rentrée**, un ensemble de rendez-vous réguliers sera proposé avec des **animations pour tous les âges** : Ciné-Goûters, Thé-Ciné, Ciné-Relax, Opéras Live, et un nouveau Ciné-Club : Mythiques.

■ **Musée des Avelines** : L'exposition **Saint-Cloud, le sport à la Une (1880-1950)** se poursuit et accueille des publics variés.

Au programme :

- le 2 juin, conférence de Florent Allemand, conservateur des musées de Bourges sur Le sport à travers les arts
- le 20 juin, spectacle de l'IME - Léonce Maleco,
- le 30 juin, une performance de danse contemporaine pour mettre en perspective la pratique sportive et l'art.

■ **Médiathèque des Avelines** : L'établissement a participé le samedi 6 avril à la manifestation Les 48H BD et une conférence **Pascal ou l'infini désir de vérité** par Jean-Baptiste Wephre, professeur agrégé de Lettres modernes à la Maison d'Éducation de la Légion d'honneur s'est tenue le samedi 27 avril.

Nouveautés de mai

- un atelier autour de l'utilisation des livres numériques le jeudi 16 mai
- La Quinzaine de la découverte du 14 au 25 mai, avec la mise en avant du documentaire sous toutes ses formes, (livres, dvd, BD, films, ...), les

livres surprises façon menu de restaurant pour les adultes et façon pêche à la ligne pour les enfants.

À noter : samedi 1^{er} juin, opération Recycle Livres (de 14 h à 18 h).

■ **Le Carré :** L'établissement a accueilli dernièrement l'exposition et le spectacle de l'association Chine WaWa, l'exposition de l'ECLA intitulée *La Piscine*, la représentation théâtrale de l'Institut Saint Pie X, un spectacle organisé par la Maison de l'Amitié autour de Vincent Van Gogh et le spectacle de danse proposé par GERMA.

À venir prochainement : une **exposition commémorative du Débarquement du 6 juin 1944** organisée par madame Thomas, le Comité d'entente des anciens combattants et des élèves du Collège Gounod.

■ **ECLA :** Deux concerts le samedi 1^{er} juin à 18 h, la chorale gospel suivie à 20 h, du groupe Osiris avec à la basse Éric Di Meco, chroniqueur et commentateur de football et ancienne gloire de l'Olympique de Marseille.

À noter

- **festival de danse des ateliers les 8 et 9 juin au théâtre de Suresnes Jean-Vilar et week-end des spectacles de théâtre samedi 15 et dimanche 16 juin.**

- **du mercredi 12 juin au samedi 6 juillet** aura lieu l'exposition de photographies *L'art du sport à Saint-Cloud, au-delà de la compétition* avec une remise des prix aux lauréats du concours photo le jeudi 13 juin à 19 h.

■ **Conservatoire :** Les examens et les auditions viennent rythmer cette fin d'année scolaire. En parallèle, la programmation de concerts se poursuit avec un événement exceptionnel qui a eu lieu le samedi 25 mai grâce à un partenariat avec l'association Les Concerts de Saint-Cloud : les grands classiques de Walt Disney revisités en Jazz, avec la participation du chanteur d'opéra Laurent Naouri et du pianiste Manuel Rocheman.

■ **Fête de la musique :** Ségolène de Larminat rappelle que la **Fête de musique** battra son plein **pendant trois jours à compter du vendredi 21 juin en soirée!** Retrouvez les artistes locaux en partenariat avec les commerces/restaurateurs de tous les quartiers (chez Mistinguette, au Provençal, au Magenta, au P'tit bar...) : Ciné-Concerts rue de la Faïencerie... et musique au marché des Avelines avec la participation des musiciens du conservatoire!

Les **concerts** se poursuivront **les 22 et 23 juin** à l'auditorium **du conservatoire et à la médiathèque.**

Jean-Christophe PIERSON, adjoint au maire délégué à la Solidarité, au logement, à l'action sociale, à la santé et à la politique du handicap

■ **Logement social – Bilan 2023 :** Suite à la loi 3DS du 21 février 2022, la Ville a repris le contrôle de son contingent en respectant tous les ans les obligations de la loi de 2017 de reloger 25 % de publics prioritaires (DALO et PDALHPD) sur son contingent, hors celui de la préfecture mal logés (100 % de ce contingent).

51 logements ont été attribués. Dans le cadre de ces 51 attributions, 180 personnes ont été contactées.

127 personnes ont accepté la proposition, 53 ont refusé ou n'ont pas répondu, soit 29 % de refus. Un logement PEX a été rendu faute de candidats ayant accepté (logements trop cher).

Il est à noter que sur les 50 logements effectivement attribués sur le contingent ville en 2023 :

- 24 ont été attribués à des familles inscrites sur la liste d'attente de la Commission Municipale du Logement (CML), soit 48 % des attributions ;
- 22 ont été attribués à des ménages prioritaires DALO ou CCH (dont 4 inscrits précédemment sur la liste d'attente de la CML), soit 44 % des attributions (obligation de 25 %).

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5
Nombre de logements attribués	15	10	20	3	2
Proportion	30 %	20 %	40 %	6 %	4 %

Une concentration des libérations sur les typologies moyennes T2/T3 est observée avec une prédominance des T3. Le nombre de T1 s'explique par les livraisons (12 livraisons sur 14 attributions). Les grandes typologies retombent à un taux historiquement bas (10 % en 2023 contre 27,7 % en 2022, 21,6 % en 2021, 24,3 % en 2020, 19,6 % en 2019 et 13 % en 2018).

Financements	PLAI	PLUS	PLS/ILN	PEX
Nombre de logements attribués	13	27	9	1
Proportion	26 %	54 %	18 %	2 %

Il convient de noter que :

- 13 attributions en PLAI ont été effectives dont 5 en livraison. Une forte augmentation par rapport aux années précédentes est constatée (13,9 % en 2022, 16,2 % en 2021, 13,5 % en 2020, 10,9 % en 2019, 0 % en 2018 et 4,3 % en 2017) ;

- plus de la moitié des attributions (54 %) s'effectue dans la catégorie PLUS, et le taux est stable (52,8 % en 2022, 51,4 % en 2021) et a effectivement retrouvé son niveau d'avant crise du COVID en 2020;
- le taux de libération des PLS/ILN historiquement très bas (18 % contre 30,5 % en 2022 et 32,4 % en 2021) avec deux libérations de PEX dont un qui n'a pas abouti.

Nombre d'années d'attente	Années de la demande	Nombre d'attributions
Moins d'un an	2023	6
De 1 à 2 ans	2022 à 2021	18
De 3 à 4 ans	2020 à 2019	14
De 5 à 7 ans	2018 à 2016	7
8 ans et +	2015 et avant	5

20 personnes seules et sans enfant se sont vues attribuer un logement en 2023 : 15 dans un appartement de type T1, et 5 dans un appartement de type T2.

2 couples sans enfant ont bénéficié d'une attribution sur la même période.

En conséquence, les 28 autres logements ont été attribués à des familles avec enfant(s) selon la répartition suivante :

Composition familiale	Avec 1 enfant	Avec 2 enfants	Avec 3 enfants et +	Total
Famille monoparentale	8	4	1	13
Couple	8	3	4	15
Total	16	7	5	28

La répartition par typologie (T2 à T5) est fonction de la situation de la famille, du mode de garde du ou des enfant(s) et des revenus de la famille.

Motifs du relogement	Nombre de dossiers attribués à ce titre	Répartition selon le motif (%)
Handicap	1	2 %
Logt éloigné du travail	1	2 %
Divorce	2	4 %
Expulsion / fin de bail	2	4 %
Logt trop cher	7	14 %
Personnes hébergées ou décohabitation	15	30 %
Logt trop petit	22	44 %

Analyse des refus

Il convient de rappeler que la Ville est obligée légalement de présenter au minimum trois candidats par logement, ce qui peut expliquer en partie le nombre de refus.

Sur le contingent Ville, sur les 180 demandeurs contactés, 53 ont refusé la proposition ou n'ont pas répondu (soit 29,4 % des propositions faites / 51,8 % en 2022 (un record!) / 36,2 % en 2021, 43,6 % en 2020 et 26,8 % en 2019).

Ainsi sur les 51 logements vacants du contingent Ville, 28 logements ont connu des refus ou des non-réponses (soit 51 refus explicites ou non réponses de candidats et deux désistements après CAL).

La Ville constate donc une baisse significative des refus après trois années consécutives avec des taux de refus anormalement très élevés.

Cela est dû à une communication plus ferme du service et des élus envers les demandeurs de logement leur demandant de prioriser leurs exigences au risque de ne pas avoir de proposition, et sur le fait que les refus figurent désormais sur leur dossier informatique et qu'il est consultable par n'importe quel bailleur ou réservataire.

Répartition des refus en fonction du financement

Catégorie de Financement	PLAI	PLUS	PLS / ILN	PEX
a) Nombre de logements proposés	13	27	9	2
b) Nombre de logements refusés	8	14	4	2
c) Nombre de refus	13	24	9	7
Répartition des refus selon le financement = (cat. c) / (total c) x 100	24,5 %	45,3 %	17 %	13,2 %
Proportion de logements refusés par type de financement = (b) / (a) x 100	61,5 %	51,8 %	44,4 %	100 %

Il est à noter plusieurs points sur ces refus :

- sans surprise, la catégorie PEX a totalisé le plus de refus en nombre même si cette catégorie n'a représenté que 3,9 % des logements vacants;
- les catégories PLAI et PLUS ont connu le plus de refus en nombre;
- globalement, comme pour l'année dernière, on constate une hausse significative des refus des logements les moins chers avec un niveau relativement haut des refus sur les PLAI. Cela révélerait donc davantage des refus par choix

personnels des candidats qu'un problème de logement mal calibré pour la demande.

Typologie	T1	T2	T3	T4	T5/T6
a) Nombre de logements proposés	15	10	21	3	2
b) Nombre de logements refusés	9	6	9	2	2
c) Nombre de refus	15	11	21	2	4
Répartition des refus selon la typologie = (typo. c) / (total c) x 100	28,3 %	20,7 %	39,6 %	3,8 %	7,5 %
Proportion de logements refusés par typologie = (b) / (a) x 100	60 %	60 %	42,6 %	66,7 %	100 %

Répartition des refus en fonction de la typologie

Les refus ont concernés en 2023 prioritairement les T1 et T3. Les studios ont enregistré beaucoup de refus car ils ont également concerné 29 % des attributions. Les refus sur les T3, T4, montre un niveau d'exigence plus important malgré tout de nos demandeurs car les familles avec enfants étaient moins enclines avant la crise du COVID à refuser un logement souvent pour des raisons de quartiers voire de nombre de chambres (une chambre pour chaque enfant même si la famille vit en suroccupation).

Le maire précise qu'à Saint-Cloud, il y a 2278 logements sociaux et près de 22973 demandeurs à ce jour (contre 12000 il y a 4 ans) en raison notamment de la création du numéro unique régional.

■ **Guide des aidants** : Édité par la Ville à destination de tous les aidants (personnes qui accompagnent au quotidien un proche fragilisé par la maladie, le handicap et/ou le grand âge), ce guide est le fruit d'un travail et d'une collaboration très approfondi des équipes du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé qui sont remerciées à cette occasion.

Entre 8 et 11 millions de personnes, soit 15 à 20 % des personnes majeures, aident un proche aujourd'hui en France : **c'est près de 4 000 personnes à Saint-Cloud**. De très nombreux dispositifs existent et ce guide exhaustif en dresse un panorama très complet et extrêmement utile.

■ Handicap

Sur l'initiative de Sacha Gaillard et de Jean-Claude Tremintin, Jean-Christophe Pierson mentionne la mise en œuvre par le responsable Santé et handicap et toute l'équipe des sports d'une initiative-inclusion des IME de la ville dans

les pratiques sportives des écoles : **une très belle leçon d'inclusion !**

Brigitte Pinauld, adjointe au maire déléguée à la Ville durable

■ **Tri des biodéchets** : Sur une étude technique et financière menée par Paris Ouest La Défense en 2023, en vue de définir les solutions de tri à la source des biodéchets les plus adaptées aux besoins des habitants du territoire, trois solutions de tri ont été proposées : le compostage individuel ou collectif, la collecte des déchets alimentaires en point d'apport volontaire et en porte à porte. **Saint Cloud a opté pour une solution 100 % compostage.**

L'un des volets de cette solution de tri des biodéchets par compostage est la mise en place de composteurs de quartier. **Inauguré le 14 mai dernier, le premier composteur se situe dans le quartier des Coteaux**, sous la Passerelle. 33 foyers sont actuellement inscrits, soit l'équivalent d'une centaine d'habitants, qui ont accès aux composteurs verrouillés par un cadenas à code afin de préserver la qualité des déchets qui sont versés.

Le site peut encore accueillir dix foyers supplémentaires pour atteindre sa pleine capacité. La capacité de ce site permet de détourner jusqu'à 50 kg/hab/an, ce qui avec 40 foyers (2,5 pers/foyer) reviendrait à détourner environ 5 tonnes de biodéchets et près d'1,5 tonne de compost en une année.

La première récolte de compost sera distribuée début avril prochain (il faut plus de six mois pour que le compost arrive à maturation), d'abord aux participants, aux membres du collectif des Coteaux fleuris et le reste sera mis à disposition de la Ville pour l'entretien des espaces verts.

La Ville souhaite équiper prochainement d'autres quartiers en vue de développer l'intérêt environnemental mais aussi de favoriser le lien social (animations et formations par les maîtres composteurs ou collectes de compost).

Avis à la population !

Le maire souligne cette belle initiative!

Jacques Gruber, adjoint au maire délégué à l'Éducation

■ **Commission de dérogation de secteur scolaire** : Cette commission s'est tenue le 28 mai dernier en étroite collaboration et en présence de l'Inspection de l'Éducation nationale de circonscription. 64 demandes ont été réceptionnées

cette année dont 61 % ont reçu un accord. Les accords sont donnés avec équité, dans le sens de l'intérêt général, et avec le souci de ne pas déstabiliser les effectifs des écoles, en évitant par exemple des fermetures de classe ou des sureffectifs. Les familles recevront les décisions de la commission en fin de cette semaine.

■ **Nominations au sein de l'Éducation nationale** : Le poste de directrice d'école a été pourvu à l'école primaire de la Fouilleuse par la personne qui assurait l'intérim. L'ancienne directrice est quant à elle nommée dans une école élémentaire du département, tout comme la directrice de l'école maternelle du Val d'or.

Jacques Gruber remercie les directrices quittant les établissements scolaires et souligne l'excellence des relations entretenues avec la Ville ainsi que leur engagement auprès des élèves clodoaldiens, et souhaite à chacune une bonne réussite dans leurs nouvelles fonctions.

Capucine du Sartel, adjointe au maire déléguée à la Voirie, à la propreté et à la mobilité

VOIRIE

■ **Réunion publique RD 7** : 112 personnes ont assisté à cette réunion le jeudi 23 mai. Des précisions ont été apportées quant à la nature des travaux et à leur planning. Ce projet départemental de qualité transformera le bas de la ville, notamment la place Clemenceau qui devrait être terminée à l'ouverture du musée du Grand Siècle prévue fin 2026.

■ **Chantier de la gare du Grand Paris** :

⚠ Des restrictions de circulation seront mises en place dans la **nuite du jeudi 30 mai au vendredi 31 mai, rues Dailly et Lauer.**

■ **Gare SNCF Transilien** :

⚠ Des sondages seront effectués **devant les 2 et 4, rue Armengaud, durant les nuits du 3 au 4 juin ainsi que du 25 au 26 juin.** La rue sera fermée à la circulation, sauf pour les riverains, entre les rues de Buzenval et Alexandre-Coutureau : des déviations seront mises en place.

■ **Travaux de voirie** : Suite à l'enlèvement de la halle provisoire du marché, **la réfection de la rue des Villes jumelées** a commencé (offre conséquente de places, place handicapés, place de livraison, plantation d'arbres et arceaux vélos...). La rue Ernest-Tissot sera remise en double sens dans son intégralité d'ici fin juin.

La sente des 3 Pierrots est en cours de rénovation : les marches sont reprises en vue de leur redressement. Fin des travaux également estimée d'ici un mois.

■ **Éclairage** : La réception du matériel attendue pour mi-juillet devrait engager la **transformation de l'éclairage des voies communales**; pour rappel, toutes les voies départementales sont d'ores et déjà terminées!

■ **Arceau rue du Dix-Huit-Juin 1940** : Ce dispositif visant à limiter les camions dans le quartier des Coteaux a été installé à l'entrée de la rue et a été embouti à peine mis en place : il sera remplacé.

MOBILITÉ

■ **Marché des Avelines** :

- 8 arceaux ont été posés sur la place du marché;
- 7 sont prévus à l'entrée du marché, place Joséphine.

■ **Mobilité douce** : Des **contrôles de police** seront effectués **auprès des cyclistes** qui ne peuvent envisager de mettre pied à terre si la rue est encombrée et qui empruntent immédiatement le trottoir!

« La mobilité douce ne veut pas forcément dire mobilité ultra rapide et n'a pas pour vocation de rendre « moins douce » celle des piétons! »

PROPRETÉ

■ **Sacs poubelle** : La Ville constate une recrudescence de sacs poubelle d'ordures ménagères déposés à même le trottoir, ou au pied des corbeilles, voir dans les corbeilles de ville! Ce comportement mobilise les services et ne favorise pas une ville propre.

Capucine du Sartel en appelle une fois de plus au civisme de tous!

Olivier Berthet, adjoint au maire délégué à l'Urbanisme et aux anciens combattants

■ **Parcelle de la Poste - boulevard de la République** : La démolition est achevée. Le projet est en cours de finalisation avec les équipes de Poste immo. Le permis de construire devrait être déposé avant la fin de l'été.

Olivier Berthet confirme qu'un bureau de Poste d'environ 300/350 m² est prévu en rez-de-chaussée ainsi que 40 logements en accession et 20 logements sociaux et des parkings.

■ **Gare SNCF** : Sa rénovation étant programmée, un travail avec les équipes de la SNCF est d'ores et déjà engagé.

Anne Covo, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance

■ **Fête de la famille** : Anne Covo remercie les équipes de l'Éducation, de la Jeunesse et le service Communication pour cette belle journée ayant rassemblé **plus de 1000 personnes au jardin des Tourneroches**.

■ **Commission des places en crèche** : La commission s'est tenue et le service est en phase de réattribution.

Les chiffres devraient être communiqués au prochain Conseil municipal.

Jean-Claude Tremintin, adjoint au maire délégué au Sport

■ **Saint-Cloud, cultivons le sport**

AQUAKIDS : samedi 15 juin à la Piscine des Tourneroches - matinée réservée aux enfants de l'École des Sports, après-midi ouverte à tous les enfants clodoaldiens et à leurs amis, de 3 à 16 ans.

Chaque enfant de moins de 10 ans devra être accompagné d'un parent.

FITNESS FAMILY : Réveil sportif chaque samedi matin à 9h30 avec les enfants et à **10h30** pour les plus confirmés.

Fête de l'École des Sports : Les 28 et 29 juin au jardin de l'Avre, le vendredi étant réservé aux enfants des écoles élémentaires (CE1 le matin, CE2 l'après-midi), samedi ouvert à tous les jeunes clodoaldiens.

Tests d'inclusion : Des actions d'inclusion au sein de l'École des Sports ont été organisées avec succès auprès des enfants handicapés (IME/EMPRO) comme prévu dans la convention Handisport (tir à l'arc, badminton et escalade). Une dizaine d'enfants pourra donc intégrer ces activités dès la rentrée avec un tarif particulier calculé au prorata du temps accordé.

■ **Résultats sportifs - Volley-ball** : Cinq équipes de jeunes participent aux poules finales de la Coupe de France regroupant les douze meilleures équipes de leur catégorie. Les jeunes filles de moins de 15 ans et celles de moins de 18 ans ont terminé 3^e de leur poule finale. Les filles de moins de 21 ans défendent leur titre vendredi, samedi et dimanche de cette fin de semaine.

Le maire souligne les résultats exceptionnels du club formateur de volley.

■ **Guinguettes beach** : Le club de volley-ball 92 organise des guinguettes volley les vendredis de

juin de 18h à 22h, avec pratique de beach-volley au jardin de l'Avre.

À noter! **Grand tournoi de volley sur herbe le 14 juin au stade Martine-Tacconi** pour les scolaires et le **16 juin**, pour tous les joueurs et joueuses du niveau loisirs au niveau national.

■ École des Sports aquatiques

Inscriptions entre le 3 et le 10 juillet / réinscriptions pour la saison prochaine à compter du **3 juin** à la piscine des Tourneroches. Inscriptions pour les non-clodoaldiens à partir du 4 septembre.

Inscriptions bébés nageurs en ligne à partir du 8 juillet - Espace famille | Ville de Saint-Cloud (saintcloud.fr)

■ École des Sports terrestres

Inscriptions - en ligne - à partir du 3 juin - Espace famille | Ville de Saint-Cloud (saintcloud.fr) ou L'École des sports terrestres | Ville de Saint-Cloud (saintcloud.fr)

Le paiement en ligne de l'activité valide l'inscription à l'année. Pour rappel, toute inscription est soumise à la constitution en amont du dossier administratif EDS 2024/2025 (accessible depuis le 5 mai).

■ Stages d'été

- Stage activités aquatiques / beach-volley / multisports du 8 au 12 juillet (30 enfants) - COMPLET

Quelques places restantes pour le stage pétanque, pêche, multisports sur les mêmes dates (8-13 ans)!

- Stage multisports du 26 au 30 août (30 enfants) - COMPLET

VIVONS LE SPORT A SAINT CLOUD!

Françoise Askinazi, adjointe au maire déléguée au Développement économique, au commerce et à l'artisanat

« Monsieur le maire, Mes Chers Collègues,

Voilà maintenant quatre ans que vous m'avez confié la délégation du commerce, du développement économique et de l'artisanat, incluant les marchés de notre ville en général et celui des Avelines en particulier et voilà maintenant dix ans que le projet d'un nouveau marché a été lancé sous votre impulsion.



Je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue Nicolas Porteix d'avoir œuvré non sans mal au projet de construction du site des Avelines et notamment au suivi du chantier et aux négociations.

Je voudrais également féliciter Caroline Chaffard-Luçon qui a suivi les travaux au quotidien, d'un chantier qui n'a pas été facile, loin de là, je dirais même que ça été un chantier très difficile dans une période également compliquée; celle de la pandémie du Covid 19 et de la guerre en Ukraine qui ont raréfié les matériaux et ont engendré des retards considérables.

Je voudrais enfin féliciter la directrice des Services techniques pour tout le travail accompli tout au long de ce chantier.

Si le marché a été pensé lors du précédent mandat, les travaux ont démarré en juillet 2020.

Un marché c'est bien plus qu'une halle. C'est avant tout des commerçants, un parcours marchand, une variété d'offre, une âme, une ambiance, un lieu de convivialité, un choix de produits, des prix.

Un marché c'est bien plus qu'une halle, c'est des Clodoaldiens heureux, c'est des clients qui viennent avec bonheur et qui reviennent, c'est des sourires, c'est des bons moments d'échange et de partage en famille ou avec les commerçants, entre amis ou avec les élus.

Aussi durant plusieurs mois, je me suis déplacée dans les marchés voisins, que ce soit à Suresnes, Boulogne, l'Haÿ-les-Roses, Versailles ou ailleurs, pour recruter des commerçants qui me paraissaient intéressants pour notre marché. Ainsi, j'en ai fait venir quelques-uns.

Il a fallu convaincre, séduire, expliquer, rassurer.

J'ai fait venir des nouveaux commerçants choisis pour leur prix, sans pour autant négliger la qualité.

C'est ainsi que vous avez pu trouver au marché un nouveau primeur, un fromager, un charcutier, un poissonnier, un marchand d'olives, de tapenades et de fruits secs, un fleuriste, un rôti-seur, un vrai, et tous avec de beaux stands.

On a subi le mécontentement de certains commerçants qui ne voulaient pas de concurrence. Il a donc fallu convaincre, et expliquer pourquoi la concurrence était profitable dans un marché. Bref, tenir tête, tenir bon. Et là, Monsieur le maire, vous m'avez aidée et soutenue à chaque instant.

Nous avons souhaité des stands de qualité, mais avec des matériaux à prix raisonnables. Notre

objectif a été de faire un beau marché et non un « bon marché » qui aurait pu faire fuir la clientèle avec des stands trop luxueux.

Enfin il a fallu définir un « parcours marchand », logique, agréable pour le consommateur et qui participe à l'attractivité du marché. Le parcours marchand crée une expérience enrichissante pour les habitants et les visiteurs tout en créant un flux commercial cohérent et attrayant.

Ensuite, nous avons voulu créer un lieu attractif, un lieu de convivialité, de rencontre, d'échange qui va dynamiser le site des Avelines. Ce lieu moderne, et très tendance a été extrêmement bien accueilli par les Clodoaldiens qui en ont fait déjà leur lieu de sortie et de rendez-vous familial, ou amical.

Lors de mes voyages à l'étranger, l'idée d'un food court m'a séduit pour Saint-Cloud. L'idée était d'avoir le choix, d'une variété de restaurants réunis sous le même toit et ainsi de proposer un véritable voyage culinaire à travers le monde et en circuit court. Les restaurateurs achètent leur produit au marché.

C'est ainsi que nous avons créé ce « food court » ou cette « halle gourmande ».

Si l'idée était là, il a fallu ensuite trouver un concept innovant, et c'est celui de la maison qui a été retenu, un lieu qui représente une grande maison avec ses différents espaces, son arbre central et ses balançoires Instagrammables!

Et là, c'est vous mes Chers Collègues, que je souhaite remercier pour votre confiance et votre adhésion sans réserve.

C'est ainsi que nous sommes reparties avec la directrice du service Commerce à la recherche de restaurateurs de qualité et que nous avons trouvé nos huit restaurateurs. Nous avons installé un restaurant de burgers, une crêperie, un thaïlandais, un street food coréen, un espagnol, un arménien et un marocain. Sept sont déjà ouverts et le huitième, un restaurant de spécialités italiennes ouvrira vers la mi-juin.

Je tiens à remercier également le service de la Communication et ma collègue Diane qui étaient très à l'écoute de nos demandes ainsi que pour leur accompagnement pour faire de ce lieu « the place to be! »

L'inauguration le 4 mai, a été un franc succès. Nous avons proposé un certain nombre d'animations, un magicien, un sculpteur de ballons, un orchestre ou encore des danseuses

thaïlandaises qui ont été très appréciées des petits et des grands.

Depuis le 20 avril, le nouveau marché tant attendu est un succès. La clientèle est bien sûr Clodoaldienne mais aussi des villes limitrophes.

Contrairement à la crainte de certains commerçants, la clientèle du vendredi est au rendez-vous et tous sont très heureux de cette ouverture du vendredi.

La clientèle du food court est également au rendez-vous avec beaucoup de familles, des groupes d'amis mais aussi des salariés qui travaillent à Saint-Cloud.

Je vous invite à venir passer un bon moment le 21 juin, lors de la fête de la musique et profiter de la playlist d'un DJ au food court Les Balançoires.

Le succès est au rendez-vous!

Longue vie au marché des Avelines, longue vie aux Balançoires! »

Le maire souligne cette très belle réussite!

COMMERCE

■ **Shopping olympique : Le commerce met le sport à l'honneur!** Le défi à relever : quatre participants (trois femmes et un homme) ont été tirés au sort et devront se rendre en deux heures dans cinq boutiques de prêt-à-porter et d'accessoires de la ville pour trouver leur tenue sur le thème bohème chic.

Les participants défilent lors de la **Guinguette du Centre/Village** qui aura lieu **le 14 juin** devant un public qui élira le grand gagnant. La rue de l'Église qui sera piétonnisée à cette occasion.

Venez nombreux à cette soirée festive, colorée, musicale et culinaire en perspective!

■ **Prix main et création :** Le Rotary a décerné cette année ce prix à l'institut Capeline, une entreprise engagée à l'accompagnement des patientes atteintes du cancer du sein.

■ **Label artisan du tourisme :** Labélisée de la ville également, Laure Richer - créatrice joaillière - a reçu ce label de la part de la CMA (Chambre des métiers et de l'artisanat).

Françoise Askinazi adresse ses félicitations aux deux talents!

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

■ **Saint-Cloud Entreprises :** Une table ronde sur le thème de la cybersécurité à destination des TPE et PME a été organisée au musée des Avelines le 23 mai dernier.

Le cycle des quatre ateliers se poursuit.

Prochain rendez-vous le 4 juin : L'animatrice, expert-comptable, aura pour objectif d'apporter des éclaircissements sur les points financiers essentiels à vérifier en tant qu'entrepreneurs.

■ **Apéro Network :** 10^e édition le jeudi 13 juin à 18h30 au food court Les Balançoires - Marché des Avelines.

■ **Grand Rendez-vous des entreprises :** Les futurs projets structurants de Saint-Cloud seront présentés **le 27 juin au food court Les Balançoires** - Marché des Avelines.

Nicolas Porteix, adjoint au maire délégué aux Finances, aux achats et aux grands projets

■ **Péréquations :** Le montant des péréquations 2024 n'a toujours pas été notifié par l'État alors même que la Ville va aborder la phase d'élaboration du budget 2025. Pour 2023, le montant total de la part communale de ces péréquations dépassait les 7 M d'€.

Jean-Christophe Achard, adjoint au maire délégué à la Sécurité publique, à la prévention et au stationnement

■ **Boutique Indigo :** Ouverture de la **seconde boutique** du concessionnaire Indigo en charge du stationnement au sein du **parking des Avelines** (nouvelle offre de services complémentaire à celle de la boutique historique située au parking de la Colline).

Jours et horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi matin de 8h30 à 12h30 et mercredi et samedi de 8h30 à 19h30.

Mireille Guezenec, conseillère municipale déléguée au quartier Hippodrome/Fouilleuse et aux seniors

■ **Retour sur les moments forts des dernières semaines :** Plusieurs visites et sorties ont été organisées à l'attention des seniors – Journée à Orléans, expositions *Notre Dame de Paris, des bâtisseurs aux constructeurs* à la cité de l'architecture et du patrimoine – *Mon jardin au fil des saisons au Carré - Saint-Cloud, Le sport à la une* au musée des Avelines, conférences sur l'art du portrait à travers la littérature et sur le Boléro de Maurice Ravel...

De nombreuses activités ont été programmées à l'Espace d'animation des Coteaux : gym douce, cercle de lecture, gym cérébrale, atelier et confé-

rence informatiques, atelier cuisine, art floral, arts plastiques, jeux de société et anniversaires.

Une initiation au badminton et au tir à l'arc avec les enfants du centre de loisirs Saint-Exupéry et une séance de capoeira avec l'École des Sports ont enrichi ce mois de mai sans oublier la découverte du nouveau marché des Avelines en présence de Monsieur le maire et de Françoise Askinazi.

L'Espace d'animation des Coteaux restera ouvert tout l'été!

■ **Centenaires** : Sept centenaires ont été célébrés ainsi qu'une doyenne de 104 ans.

■ **Résidence des Jours Heureux** : Un commerçant se rendra à la résidence des Jours Heureux une fois par mois pour proposer des fruits et légumes et autres produits frais.

Des travaux d'amélioration ont démarré en vue de permettre aux résidents de profiter de leur jardin et du boulodrome presque terminé.

■ **Semaine Bleue du 7 au 12 octobre** : Des surprises à venir et de belles photos!

Nathalie Mouton-Veillé, conseillère municipale déléguée au quartier Coteaux/Bords-de-Seine

■ **Brocante Toutocoto** : La traditionnelle brocante s'est tenue le samedi 23 mars sous une météo agitée avec 491 exposants. 400 élèves des écoles ont malgré tout pu défiler sur le thème des JO sans oublier l'organisation du tournoi de foot, la présence d'une fanfare et un concert à la maison de retraite Domus, avenue de Longchamp.

16 000 € seront à distribuer aux bénéficiaires : écoles élémentaire et maternelle des Coteaux, associations La Passerelle et l'APAJ ainsi que le CCAS et la Caisse des Écoles.

Rendez-vous en 2025 pour la 32^e édition!

Nathalie Mouton-Veillé remercie les organisateurs, la vingtaine de bénévoles et les services de la Ville ayant œuvré sur cette manifestation.

Le maire a une pensée pour Marc Climaud, l'un des fondateurs de cette opération datant de plus de 30 ans.

■ **Composteur collectif** : L'inauguration du premier composteur collectif s'est tenue aux Coteaux (sous l'aqueduc) le 14 mai dernier.

Édith Sagroun, conseillère municipale déléguée à la Jeunesse

Édith Sagroun remercie les membres du Conseil des Jeunes présents lors de la commémoration du Souvenir des héros et victimes de la déportation et lors de la commémoration du 8 mai.

Merci également aux jeunes de l'APAJ pour leur présence le 8 mai.

■ **Projet devoir de mémoire - APAJ** : Dans le cadre du renouvellement de son projet devoir de mémoire, l'APAJ a organisé un déplacement à Verdun - sur les traces des poilus de la Première Guerre mondiale du 14 au 17 avril : deux jours de visites des principaux lieux de bataille de la région. Le dépôt de gerbe en présence du maire de Verdun a été un moment particulièrement important pour les jeunes.

Des félicitations sont adressées à toute l'équipe de l'APAJ ainsi qu'aux jeunes pour la préparation de ce voyage.

■ **Cleanwalk** : Cette action s'est tenue le 24 avril avec environ 130 jeunes présents du lycée Alexandre-Dumas, de l'école allemande, de l'Accueil Jeunes et du Conseil des Jeunes à cet après-midi de nettoyage de la ville.

■ **Divers prix** : La commission du prix du civisme, de l'action civique et de l'initiative citoyenne de l'association nationale de l'Ordre national du Mérite - section 92 - a décerné le 26 avril deux prix à la Ville de Saint-Cloud : 1^{er} prix de l'initiative citoyenne des plus de 12 ans à l'un à un des membres du Conseil des Jeunes. L'APAJ a reçu, quant à elle, le prix de l'initiative mémorielle. Ces prix seront remis aux lauréats courant juin.

Par ailleurs, le projet de l'APAJ a reçu le prix Servir du Rotary le 28 mai dernier.

■ **Concours d'éloquence** : La finale du concours d'éloquence organisée par le Lions Club en partenariat avec les Villes de Saint-Cloud, Garches et Vaucresson s'est déroulée le 27 avril. Cette année, Saint-Cloud a remporté le grand prix du Lions Club par un élève du collège Émile-Verhaeren. Le 1^{er} prix de la Ville de Saint-Cloud a été attribué à une élève du collège Gounod.

■ **Fête de la famille** : Le Conseil des Jeunes et l'Accueil Jeunes ont tenu un stand sur la thématique de l'engagement le 25 mai. Une exposition itinérante choisie par les jeunes sur la thématique des Jeux Olympiques a été dressée dans le préau de l'école du Val d'or à cette occasion. Cette série de panneaux fait actuellement le tour des collèges et du lycée Santos-Dumont.

■ **Délégation allemande** : Une délégation de jeunes allemands en partenariat avec le lycée Santos-Dumont sera reçue le 5 juin : accueil au musée des Avelines pour une visite de l'exposition puis une visite en mairie pour évoquer le rôle d'une mairie.

Virginie Rechain , conseillère municipale déléguée aux Espaces verts

■ **Concours de jardins familiaux** : Ce concours se tiendra le **samedi 15 juin**.

Nouveauté ! À l'issue de la remise des prix, sur l'initiative des jardiniers et en partenariat avec la Ville, une **journée portes ouvertes** se tiendra de 14h à 17h.

Diane Michoudet, conseillère municipale déléguée au quartier Pasteur/Magenta

Diane Michoudet remercie l'ensemble des services ainsi que les associations du Football Club, le Stade Français - (hockey sur gazon) ainsi que le club des boulistes pour leur participation aux Olympiades interquartiers du 27 avril.

Pauline Geismar, conseillère municipale déléguée au quartier Val d'or

■ **Élections européennes** : Des remerciements anticipés sont adressés aux assesseurs qui tiendront les bureaux de vote le 9 juin prochain.

Annie Pothier, conseillère municipale déléguée à la Citoyenneté (état-civil et affaires générales)

■ **Élections européennes - bureaux de vote** : 21 bureaux de vote seront installés pour les élections du 9 juin.

Un courrier a été adressé aux électeurs des bureaux 2, 3 et 4 pour les informer que ces bureaux feront l'objet d'une attention particulière garantissant l'accessibilité en raison d'un ascenseur en panne.

Plus d'une centaine de Clodoaldiens se sont portés volontaires pour l'organisation des bureaux de vote en tant qu'assesseurs et 42 agents municipaux seront mobilisés sur les postes de secrétaires titulaires et suppléants.

Sacha Gaillard, conseiller municipal

« Je souhaite une belle réussite à mon collègue Jean-Christophe PIERSON, qui a la tâche engageante de s'occuper de la politique du handicap

que j'ai eu la fierté et l'honneur de porter pendant près de dix ans dans cette commune que j'aime tant.

C'est une cause juste, humaine et qui honore. Je ne serai jamais très loin notamment des associations et structures avec lesquelles j'ai pris plaisir à travailler. Je tiens à remercier les services de la Ville pour leur accompagnement et leur implication dans l'ensemble des projets.

Bon courage également à ma collègue Annie POTHIER, récemment entrée au Conseil municipal et en charge désormais de la Citoyenneté. La Citoyenneté ne comprend pas seulement les affaires générales et l'état-civil, elle comprend plus que ça ; la Citoyenneté est un véhicule de transmission et de repères : repères dont on a bien besoin dans le monde qui nous entoure aujourd'hui. »

DÉLIBÉRATIONS

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Le maire

■ **Délibération n° 40** : Désignation d'un secrétaire de séance

Sacha GAILLARD est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

FINANCES

Rapporteur : Édith SAGROUN

■ **Délibération n° 41** : Attribution d'une subvention complémentaire à l'accueil prévention animation jeunes (APAJ) pour l'année 2024

Les subventions aux associations, pour l'année 2024, ont été adoptées lors du Conseil municipal du 1^{er} février dernier pour un montant total de 2 435 466 €. La subvention attribuée à l'APAJ a été votée pour un montant de 250 000 €.

De récents échanges avec l'association conduisent la Ville à proposer un complément de subvention de 5 000 €, afin de permettre à l'association de poursuivre ses missions dans de bonnes conditions dans un contexte difficile pour certains jeunes suivis et soutenus par l'association.

Il est rappelé, qu'en application de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et, de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2011 relatif à la transpa-

rence financière des aides octroyées par les personnes publiques, l'attribution de subventions supérieures ou égales à 23 000 euros est subordonnée à la signature d'une convention d'objectifs et de financement entre la Ville et l'association concernée. Cette convention devient de ce fait une pièce justificative de la dépense et est indispensable au versement de la subvention. En conséquence, un avenant sera signé à la convention initiale avec l'APAJ, afin d'intégrer cette subvention complémentaire.

Le Conseil municipal ACCORDE à l'unanimité une subvention complémentaire de 5 000 € à l'APAJ pour l'année 2024 et APPROUVE les termes de l'avenant à la convention d'objectifs et de financement (2024).

JURIDIQUE

Rapporteur : Olivier BERTHET

■ **Délibération n° 42 : Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastré AD 596 appartenant à la SNC les Jardins d'Emma**

La SNC Les Jardins d'Emma a acquis une emprise de 4 079 m² située 48-50, boulevard Senard et 13 à 19, avenue Bernard-Palissy, cadastrée AD 281, sur laquelle elle a construit un ensemble de logements.

Dans le cadre de la réalisation de ce programme immobilier, il a été convenu qu'une partie de cette assiette foncière fasse l'objet d'une rétrocession au profit de la Ville de Saint-Cloud au titre de l'emplacement réservé prévu au Plan local d'urbanisme (PLU) et ce, en vue de l'élargissement, de trois mètres, du trottoir de l'avenue Bernard-Palissy, afin d'améliorer l'accessibilité et de végétaliser l'espace public.

L'opération immobilière dite des Jardins d'Emma étant aujourd'hui finalisée, il convient que la SNC Les Jardins d'Emma rétrocède l'emprise de terrain comprise dans l'emplacement réservé situé en zone UA du PLU et de procéder à son intégration dans le domaine public routier communal.

Pour ce faire, un géomètre-expert a été désigné, afin de réaliser la division de la parcelle AD 281 et les documents d'arpentage.

La parcelle rétrocédée, aujourd'hui cadastrée AD 596, est d'une superficie de 191 m² et est située 17-19, avenue Bernard-Palissy.

Il a été convenu avec le promoteur que la rétrocession de cette parcelle, pour les besoins de

l'espace public, se fasse à l'euro symbolique.

Les frais de notaire afférents à l'acquisition seront, quant à eux, pris en charge par la Commune.

Enfin, pour parfaite information, les services de France Domaine ont estimé la valeur de la parcelle de terrain concernée à 32 000 euros, selon avis rendu le 18 avril 2024.

Le Conseil municipal APPROUVE la rétrocession à la Ville, à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée AD 596 d'une superficie de 191 m² située 17-19, avenue Bernard-Palissy à Saint-Cloud (92210), appartenant à la SNC Les Jardins d'Emma, dont le siège est à Paris (75116), 81, rue Marceau, en vue de procéder à l'élargissement du trottoir de l'avenue Bernard-Palissy, conformément à l'emplacement réservé prévu au Plan Local d'Urbanisme.

SERVICES TECHNIQUES – HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Rapporteur : Olivier BERTHET

Le plan de prévention du risque inondation (PPRI) de la Seine dans le Département des Hauts-de-Seine définit les mesures d'interdiction et les prescriptions applicables au territoire résultant de la prise en compte des risques d'inondations par débordement de la Seine.

Il a été approuvé initialement par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004 et concerne 18 communes du département (Asnières, Bois-Colombes, Boulogne, Clichy, Colombes, Courbevoie, Gennevilliers, Issy-les-Moulineaux, Levallois-Perret, Meudon, Nanterre, Neuilly, Puteaux, Rueil-Malmaison, Saint-Cloud, Sèvres, Suresnes, Villeneuve-la-Garenne).

Son élaboration a donné lieu :

- d'une part, à l'évaluation du risque à partir des cotes des Plus Hautes Eaux Connues ou PHEC issues des données de la Direction Régionale de l'Environnement (devenue Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports (DRIEAT) en 2021) et du Service de la navigation de la Seine ;
- d'autre part, à l'évaluation des enjeux par une analyse morphologique des territoires de chaque commune.

Le zonage réglementaire, résultat du croisement de ces deux familles de critères, délimite des zones dans lesquelles sont applicables des inter-

dictions, des prescriptions réglementaires et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde. Les dispositions définies ci-après sont destinées à renforcer la sécurité des personnes, à limiter les dommages aux biens et activités existants, à éviter un accroissement des dommages dans le futur et à assurer le libre écoulement des eaux et la conservation des champs d'inondation.

Le présent PPRI applicable aux constructions neuves et installations et bâtiments existants, comprend :

- des règles d'urbanisme qui peuvent motiver un refus de permis de construire en cas de constructions ou d'installations soumises à autorisations administratives au titre du code de l'urbanisme ;
- des règles de construction ;
- des recommandations destinées à limiter l'importance des dégâts.

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans sa décision du 14 octobre 2022, a donné un sursis pour statuer sur la légalité du permis de construire n° 092 012 18 B0001 relatif à la construction de la gare du Pont de Sèvres de la ligne 15 Sud du réseau de transport public du Grand Paris, accordé le 18 juillet 2018 par le Préfet des Hauts-de-Seine et demandant la notification des mesures de régularisation du vice relatif à la méconnaissance des dispositions du PPRI de la Seine dans les Hauts-de-Seine.

Afin de prendre en compte la décision du tribunal administratif, il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification du PPRI des Hauts-de-Seine pour clarifier la rédaction applicable aux ouvrages d'art et d'infrastructure, notamment les constructions, équipements, installations techniques nécessaires aux réseaux de transport public inondables (tunnels, souterrains, voiries...) et ceux non inondables (notamment les gares, les ponts et passerelles) afin de confirmer la possibilité de tels ouvrages dans le périmètre du plan de prévention des risques.

Les collectivités concernées ont été informées par courrier du préfet du 15 février 2023 de la démarche de modification du PPRI et des modalités d'association et de concertation envisagées.

L'arrêté n° 2023-2-075 portant prescription de la modification du plan de prévention des risques d'inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine a été pris le 5 mai 2023 par le Préfet des Hauts-de-Seine. L'article 7 de l'arrêté préfectoral dispose que le projet de modification du plan de prévention des risques d'inondation sera soumis à l'avis du conseil municipal de chacune des 18

communes, du conseil de territoire des établissements publics territoriaux et du conseil départemental des Hauts-de-Seine. Tout avis non reçu dans les deux mois à compter de la réception du courrier de consultation est réputé favorable.

Par courrier du 22 avril 2024, le préfet des Hauts-de-Seine a sollicité la commune de Saint-Cloud pour avis sur le projet de modification du PPRI.

Le Conseil municipal ÉMET à l'unanimité un avis favorable au projet de modification du plan de prévention du risque inondation de la Seine dans le département des Hauts-de-Seine.

SOLIDARITÉ, CITOYENNETÉ ET SANTÉ - LOGEMENT

Rapporteur : Jean-Christophe PIERSON

Délibérations n°s 44 à 46

■ **Délibération n° 44 : Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer la convention de réservation des logements sociaux 2024-2026 entre la Ville et le bailleur Paris Habitat**

La loi égalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 a instauré le passage d'une gestion des droits de réservation en stock à une gestion en flux de ces droits de réservation.

Cette loi a été ensuite modifiée par la loi ELAN du 2 novembre 2018 qui a elle-même été précisée par le décret d'application du 20 février 2020 modifiant les articles L.441-1 et suivants et R.441-5 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation consacrés aux droits de réservation des collectivités

Ce dernier a eu pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre de la gestion en flux des réservations de logements sociaux des différents réservataires.

Jusqu'à présent les bailleurs et les réservataires géraient les réservations de logements locatifs sociaux selon un stock bien défini tant sur les logements réservés que sur la durée de la réservation – on savait que tel logement était réservé à tel réservataire pendant telle durée.

La loi ELAN nous a fait passer de cette gestion en stock où derrière chaque logement se trouvait un réservataire, à une gestion en flux où les réservataires ont négocié un volume de libérations de logements annuel se rapprochant du nombre actuel de libération.

Cette réforme a été engagée pour faciliter le traitement des demandes de mutations des bailleurs, et les attributions de logements en faisant davantage correspondre les logements mis à disposition par les bailleurs avec les besoins des réservataires.

Elle devait être menée à bien au 24 novembre 2023, mais face aux difficultés de mises en œuvre pratiques et de consensus entre partenaires (bailleurs, État, réservataires collectivités, réservataires institutionnels et privés), il a été accepté un certain délai pour acter formellement tous les accords.

C'est dans ce contexte que la Ville a mené depuis 2022 ce travail de fond avec les différents bailleurs du territoire, pour aboutir aujourd'hui au projet de convention à conclure entre la Ville et le bailleur Paris Habitat. La Ville a pris soin avec chaque bailleur de préserver et développer dans le cadre de la Loi son rôle de réservataire pour maîtriser au mieux les flux des logements libérés à Saint-Cloud.

Il existe deux manières de transformer des droits de réservation en stock en flux :

- La première consiste à transformer le pourcentage des réservations du réservataire en pourcentage du flux annuel jusqu'à l'extinction des droits de réservations ;
- La seconde consiste à calculer la durée restant à courir de chaque droit de réservation et à la multiplier par le taux de rotation moyen du territoire.

Le bailleur Paris-Habitat a opté pour la transformation du pourcentage du stock en pourcentage du flux.

Le Conseil municipal unanime APPROUVE les termes de la convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et le bailleur PARIS-HABITAT pour la période 2024-2026.

■ **Délibération n° 45 : Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer la convention de réservation des logements sociaux 2024-2026 entre la Ville et le bailleur ICF-Habitat La Sablière**

Selon les termes de la délibération précédente, c'est dans ce contexte que la Ville a mené depuis 2022 ce travail de fond avec les différents bailleurs du territoire, pour aboutir aujourd'hui au projet de convention à conclure entre la Ville et le bailleur ICF-Habitat La Sablière. La Ville a pris soin avec chaque bailleur de préserver et développer dans le cadre de la Loi son rôle de réservataire pour maîtriser au mieux les flux des logements libérés à Saint-Cloud.

Le bailleur ICF-Habitat La Sablière a opté pour le second mode de calcul.

Le Conseil municipal unanime APPROUVE les termes de la convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et le bailleur ICF-Habitat La Sablière pour la période 2024-2026.

■ **Délibération n° 46 : Autorisation donnée à monsieur le Maire de signer la convention de réservation des logements sociaux 2024-2026 entre la Ville et le bailleur Seqens**

Selon les termes de la délibération n° 44, c'est dans ce contexte que la Ville a mené depuis 2022 ce travail de fond avec les différents bailleurs du territoire, pour aboutir aujourd'hui au projet de convention à conclure entre la Ville et le bailleur Seqens. La Ville a pris soin avec chaque bailleur de préserver et développer dans le cadre de la Loi son rôle de réservataire pour maîtriser au mieux les flux des logements libérés à Saint-Cloud.

Le bailleur Seqens a opté pour le second mode de calcul.

Le Conseil municipal unanime APPROUVE les termes de la convention de réservation de logements sociaux entre la Ville et le bailleur SEQENS pour la période 2024-2026.

CULTURE

Rapporteur : Ségolène de LARMINAT

■ **Délibération n° 47 : Dénomination de l'établissement culturel cinéma-théâtre de saint-cloud : Les 3 Pierrots**

Depuis son ouverture en 1981, l'établissement culturel, qui accueille le cinéma-théâtre de la Ville en régie, a connu plusieurs appellations. Dans un premier temps dénommé Centre Culturel des 3 Pierrots, l'équipement a, par la suite, été désigné par son acronyme C.C.3.P, avant d'être nommé cinéma-théâtre Les 3 Pierrots.

L'ouverture imminente de notre équipement, après deux ans de travaux, offre l'opportunité au Conseil municipal de clarifier son nom. Il est désormais d'usage, sur les supports de communication de la Ville et au travers de son logo, mais également dans le milieu culturel, de le nommer Les 3 Pierrots, une dénomination simplifiée qu'il est proposé désormais de conserver.

Le Conseil municipal unanime DÉCIDE d'arrêter la dénomination de l'établissement culturel accueillant les activités cinéma-théâtre de la ville : Les 3 Pierrots.

COMMERCE ET ARTISANAT

Rapporteur : Françoise ASKINAZI

■ **Délibération n° 48 : Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires de l'occupation domaniale sur les marchés forains de la Ville pour présentation d'un successeur en cas de cession de fonds de commerce**

L'article L.2124-32-1 du Code général de la propriété des personnes publiques reconnaît la possibilité d'exploiter un fonds de commerce sur le domaine public sous réserve de l'existence d'une clientèle propre.

Conformément à l'article L. 2224-18-1 du Code général des collectivités territoriales, s'agissant des commerçants non sédentaires disposant d'une autorisation d'occuper un emplacement fixe sur les marchés d'approvisionnement, cette possibilité se manifeste par un droit de présentation de leur successeur en cas de cession du fonds de commerce.

Désormais, sous réserve d'exercer une activité commerciale depuis une certaine durée minimale fixée par délibération du Conseil municipal, un commerçant non sédentaire titulaire d'une autorisation d'occupation du domaine public peut présenter au Maire une personne désignée comme son successeur, immatriculée au registre du commerce et des sociétés, qui sera, en cas d'acceptation par le maire, subrogée dans les droits et obligations du commerçant cédant son fonds de commerce. La durée d'exercice maximale fixée par la loi est de trois ans.

Il est à noter que le Maire peut s'opposer au successeur, par décision motivée.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer la durée minimum nécessaire pour ouvrir ce droit de présentation, dans la limite de trois ans.

Le Conseil municipal unanime FIXE à trois ans la durée de présence exigible pour l'exercice, par un titulaire d'un emplacement fixe au sein des marchés d'approvisionnement de la ville de Saint-Cloud, du droit de présentation d'une personne comme successeur, en cas de cession de son fonds de commerce, et dans les conditions prévues à l'article L.2224-18-1 du Code général des collectivités territoriales.

SPORT

Rapporteur : Jean-Claude TREMINTIN

■ **Délibération n° 49 : Subvention au profit de la ligue contre le cancer**

La Ligue contre le cancer a sollicité la Ville, comme chaque année, pour la participation de la piscine municipale à la journée nationale contre le cancer le dimanche 28 avril 2024.

Compte tenu de l'intérêt présenté par l'action de cette association, il est proposé au Conseil municipal d'accorder une subvention à la Ligue contre le cancer. Cette contribution, d'un montant de 1063,70 €, correspond au produit des entrées encaissées lors de cette opération qui a eu lieu le dimanche 28 avril 2024 de 9 h à 13 h.

Le Conseil municipal unanime ACCORDE une subvention de 1063,70 euros, correspondant au produit des entrées réalisées à l'occasion de l'opération « Nager à contre cancer ».

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Le Maire

■ **Délibération n° 50 : Autorisation de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité**

Le Conseil municipal doit chaque année délibérer, afin de déterminer la liste des emplois saisonniers autorisés.

En effet, en prévision de la période estivale et de la rentrée scolaire et afin d'assurer la continuité de service, il convient de recruter du personnel municipal supplémentaire, afin de renforcer les effectifs des services qui en ont fait la demande lors du recensement des besoins.

Ainsi, au sein du Pôle Solidarité, citoyenneté et santé, conformément à la réglementation et aux exigences préfectorales, il est nécessaire de recruter un agent canicule pour une durée de trois mois et demi (de juin à septembre).

Par ailleurs, pour pallier aux absences liées aux congés estivaux et maintenir un accueil de qualité des usagers, il convient d'autoriser le recrutement de deux agents d'accueil sur les mois de juillet et d'août au sein du service Citoyenneté.

Au sein du Pôle Petite enfance, éducation et jeunesse, il est également nécessaire de recruter trois agents de mi-mai à fin juillet, afin d'aider à l'organisation des activités estivales et de séjours de vacances, aux inscriptions péri et extrascolaires, et à la constitution des dossiers famille.

Au sein du Pôle Sportif, il est également nécessaire de recruter un agent avant l'été, mais aussi à la rentrée sur le mois de septembre, afin d'aider dans les inscriptions aux activités de l'École des Sports.

Au sein du Pôle Culture, la médiathèque a aussi besoin du recrutement d'un saisonnier au mois de juillet pour assurer la continuité du service dans les meilleures conditions.

Également au sein de la DRH, afin de gérer le retard d'archivage lié au sous-effectif, il est nécessaire de recruter un saisonnier sur l'ensemble de la période estivale.

En prévision des fortes chaleurs de la période estivale et également pour pallier les absences liées aux congés estivaux, il convient de recruter un agent technique pour assurer des missions d'entretien de la voirie et des espaces verts.

Sur le même secteur, il convient de recruter un agent sur deux mois pour scanner, reprendre et mettre à jour la base de données des bâtiments.

Enfin, en raison de la forte recrudescence des festivités sur la période estivale, il convient de recruter un agent pour exercer les fonctions de manutention et d'organisation de manifestations au sein du service Grands évènements de la Direction générale des services.

Le Conseil municipal, unanime, AUTORISE le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois en application du point 2° de l'article L.332-23 du Code précité.

Le Maire sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

■ **Délibération n° 51 : Modification du tableau des effectifs au 1^{er} juin 2024**

Dans le cadre de l'ajustement des effectifs aux besoins de la collectivité, il est proposé **la création au 1^{er} juin 2024 de cinq postes** dans le cadre essentiellement de nouveaux recrutements et d'une promotion interne :

- 1 poste de rédacteur territorial;
- 1 poste d'agent de maîtrise principal;
- 1 poste de bibliothécaire territorial;

- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine;

- 1 poste d'adjoint du patrimoine.

Enfin, il est proposé au Conseil municipal de prévoir **la possibilité de recruter des agents contractuels à temps complet et sur des contrats de trois ans ou sur un contrat de durée indéterminée pour deux postes déjà créés** et pour lesquels les besoins du service le justifient.

Concernant les contrats à durée déterminée, ceux-ci seront renouvelables par reconduction expresse sous réserve que le recrutement de fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder six ans. À l'issue de cette période maximale de six ans, les contrats seront reconduits pour une durée indéterminée. Ces modalités de recrutement sont conformes à la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique modifiant le statut général des fonctionnaires qui favorise le recrutement des contractuels.

Cette possibilité est ouverte d'abord sur **un poste d'attaché occupant les fonctions de préventeur hygiène et sécurité** au sein de la Direction des ressources humaines. En effet, la Ville de Saint-Cloud rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans les Ressources humaines. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail souhaitant travailler dans le domaine public, car celui-ci impose, via le statut de la fonction publique, la réussite à un concours difficile d'accès. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste à un contractuel sur le grade d'attaché territorial, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.

Il est ensuite proposé d'ouvrir aussi cette possibilité à **un poste d'agent de maîtrise principal exerçant les missions de directeur du centre alpin de Tamié**. Là aussi, la Ville de Saint-Cloud rencontre d'importantes difficultés à recruter et à fidéliser le personnel diplômé travaillant dans ce domaine. Ces difficultés sont liées essentiellement à une pénurie de professionnels qualifiés sur le marché du travail (hôtellerie, restauration, tourisme...), qui plus est, dans le domaine public qui nécessite la réussite à un concours difficile d'accès. Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir le poste à un contractuel sur le grade d'agent de maîtrise principal, déjà créé et inscrit au tableau des effectifs.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'adopter le tableau des effectifs proposé ainsi que l'ensemble de ces dispositions. Au 1^{er} juin 2024, les effectifs budgétaires sont donc portés temporairement à 495.

QUESTIONS DIVERSES

Le groupe *Saint-Cloud 2020!*

1- Ligne 15

Avant même le début du chantier de la future gare du Grand Paris, de nombreuses questions et inquiétudes légitimes ont été exprimées par les habitants concernant le passage du tunnelier de la ligne 15 sous leurs habitations. Ces derniers redoutent pour la stabilité de leur immeuble. Certains d'entre eux ont même engagé des conseillers juridiques, afin de contacter la Société du Grand Paris (SGP) dans le but d'obtenir des informations, mais ils semblent rencontrer des difficultés à cet égard. Le manque de transparence et les articles de presse concernant l'immeuble à Boulogne qui a "basculé comme la tour de Pise" (Le Parisien 21/03/2023), ainsi que plus récemment les "Murs écroulés, colline fragilisée, fièvre immobilière... Saint-Cloud, la ville-gruyère" (Le Point du 10/05/2024), contribuent à accroître ces angoisses.

Comment garantir la tranquillité des habitants et les rassurer face à ces préoccupations légitimes? (Pierre BOSCHE)

Éric BERDOATI répond que la Société du Grand Paris, aujourd'hui appelée la Société des Grands Projets, dispose désormais d'une certaine expérience et d'une méthodologie avérée sur le plan technique. Actuellement, de grandes parois en béton sont en cours d'installation; cette méthodologie de parois moulées, va permettre de pouvoir creuser sans que la colline ne glisse. Le Maire ajoute que le sujet des vibrations lors du fonctionnement du métro (sources notamment d'inquiétudes de certains administrés) sera moindre en raison de la profondeur de celui-ci qui avoisinera les 35/40 mètres. Par ailleurs, la Société des Grands Projets fera tout ce qui est en son pouvoir pour minimiser l'impact de ce chantier d'ampleur.

Éric BERDOATI invite les Clodoaldiens à contacter l'interlocuteur dédié à ce chantier dont le numéro de téléphone figure sur les palissades.

2- Gare SNCF de Saint-Cloud

Des riverains de la gare nous ont posé des questions sur le projet de reconstruction de la gare SNCF de Saint-Cloud par Gare et Connexion, l'entité de SNCF Réseau en charge des gares SNCF. Il semblerait qu'un début des travaux soit imminent mais nous ne disposons d'aucune information en la matière, que ce soit en termes de nature du projet, plan, coordination avec le chantier Ligne 15/gare du grand Paris ou calendrier.

Avez-vous des informations et merci de les partager? (Pierre BOSCHE)

Olivier BERTHET répond que la motivation initiale liée à ces travaux relève de la gestion des flux qui sera générée par ces deux gares. Il confirme que le projet se situe aujourd'hui dans la phase d'analyses. Cela concernera de l'aménagement, de la déconstruction et de la reconstruction et il n'est pas question de déplacement des voies.

Olivier BERTHET souligne qu'il n'y a pas encore à ce jour de projet à présenter.

3- Quartier de la Source

La démolition de l'immeuble de la poste au 15 boulevard de la République étant achevée,

- Avez-vous des informations à communiquer aux habitants sur ce que Poste Immo envisage de construire à la place?

- Plus globalement sur le quartier de la Source, où en est la Ville sur le projet d'aménagement?

La ville projetait de construire une école, une crèche et un dojo dans ce quartier. (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI rappelle qu'Olivier BERTHET a répondu concernant la Poste. Concernant le projet global, les idées évoquées sont toujours bien les mêmes, mais que compte tenu de la conjoncture économique, elles sont simplement décalées de plusieurs années, en attendant la reprise.

Le maire confirme à cette occasion que l'idée est de financer les équipements publics par le foncier qui va être vendu. Le marché étant atone actuellement, il ne convient pas de lancer cette opération à ce jour.

4- PSG / Hippodrome de Saint-Cloud

De nouveaux articles de presse parus le 18 mai suggèrent que le Paris Saint-Germain considère l'hippodrome de Saint-Cloud comme une alternative potentielle au Parc des Princes.

Marronnier de printemps, réalité ou stratégie de négociation avec Mme Hidalgo,

- Pouvez-vous nous informer si ces discussions ont une base concrète et s'il existe des démarches officielles confirmant cet intérêt?

- Dans l'affirmative, quelles sont les implications potentielles/risques pour notre commune et quelles informations fiables peuvent être communiquées aux habitants à ce sujet? (Delphine POTIER)

Éric BERDOATI réitère ses propos tenus dans *L'Équipe* et dans *Le Parisien*; l'hippodrome a été

rendu inconstructible en 2012, l'est toujours aujourd'hui et le restera tant qu'il occupera ses fonctions de Maire. Les dirigeants du Paris-Saint-Germain ont été informés de cette réalité juridique.

5- Nouveau marché

Le nouveau marché est globalement agréable, néanmoins, il présente un inconvénient, il est très bruyant.

Il y a une réverbération des bruits importante y compris dans la partie food court.

- La mairie a-t-elle procédé à des mesures du niveau sonore (lors du marché) ou du niveau de réverbération (lorsqu'il est vide)? Dans l'affirmative, quels sont les résultats de ces mesures?

- La mairie compte-t-elle traiter le problème du bruit? Si oui, comment? (Catherine GREVELINK)

Éric BERDOATI relève le caractère exceptionnel de l'affluence record du premier samedi d'ouverture et de celui de l'inauguration le 4 mai, où un orchestre était présent. La halle est effectivement quelque peu sonore mais cela reste tout à fait acceptable lors d'une fréquentation classique. Le maire ajoute qu'il n'est pas prévu de traitement spécifique après un mois d'ouverture mais que cela dépendra de l'évolution du sujet dans le temps.

Le groupe Saint-Cloud Rive Gauche

Xavier BRUNSCHVIGG revient sur le projet de La Source en espérant qu'il ne faudra pas encore attendre dix ans avant de le démarrer. Il souligne la lenteur de la Ville quant aux projets d'envergure.

Le Maire répond que la Ville ne peut être exonérée de toutes les règles de la commande publique et des marchés publics. Il ajoute, de plus, qu'il ne serait pas raisonnable d'engager une telle opération de vente tant que la situation du marché ne va pas mieux.

Concernant le retour du Conseil constitutionnel, Xavier BRUNSCHVIGG confirme qu'il est pour le principe des péréquations mais que l'opacité de leur calcul a toujours été un sujet. Il souhaite obtenir le jugement dans son exhaustivité.

Le Maire rappelle qu'il est disponible sur le site Internet du Conseil constitutionnel mais qu'il transmettra le document en question. Il mentionne que ce n'est pas tant l'inintelligibilité de la loi qui a été sanctionnée mais l'inégalité de traitement face aux charges publiques.

Encombrants et déchets

Nous avons été interpellés sur le ramassage des encombrants et déchets, notamment sur le respect des jours, entre ceux dédiés aux déchets selon leur nature, il semblerait que des personnes déposent leurs encombrants en dehors des jours dédiés notamment trop tôt.

Les dépôts de cartons ne semblent notamment pas toujours respecter les jours dédiés à leur dépôt.

- Pouvez-vous préciser les constats que vous faites de votre côté et mesures prises pour faire assurer les dépôts des encombrants? (Xavier BRUNSCHVIGG)

Capucine du SARTEL reconnaît qu'il y a des erreurs mais que cela fonctionne globalement correctement.

La nature des encombrants peut poser un problème : pas de pneus, ni peinture, ni déchets dangereux acceptés; quant à l'électroménager, il est maintenant repris à domicile par Ecosystem en vue d'une deuxième vie ou d'un recyclage dans les normes environnementales. Toutes les informations et les solutions figurent sur le site de la Ville et sur l'application « Mes Déchets ». L'identification des contrevenants est de mise lorsqu'elle est possible.

Xavier BRUNSCHVIGG s'interroge quant à la vidéosurveillance : peut-elle être légalement utilisée, par exemple, pour verbaliser des gens qui ne ramassent pas les déjections canines, pour des personnes qui commettent des erreurs en sortant leurs déchets? Ou bien est-ce uniquement pour des agressions?

Jean-Christophe ACHARD rappelle que la vidéoprotection s'opère sur des images qui permettent d'intervenir en flagrance sur des faits qui seraient constatés par des agents du CSU, et également suite à des réquisitions d'un officier de police judiciaire du commissariat de police pour l'essentiel, ou d'autres gendarmeries, en vue de la relecture des images afin de mener à bien leur enquête et leur procédure.

Quant à la vidéoverbalisation, ce dispositif très encadré sanctionne uniquement les infractions au stationnement et, dans certaines limites, certaines infractions au code de la route.

Jean-Christophe ACHARD évoque que le règlement de collecte des déchets permet de verbaliser par contravention dépôts sauvages et les occupations d'espace public.

Rafaël MAYCHMAZ – Élu indépendant

1. Prolongement métro 10 : l'exemple inspirant de l'association La Grande 10

Aujourd'hui la ligne 10 relie les stations "Boulogne Pont de Saint-Cloud" et "Gare d'Austerlitz".

Deux prolongements sont possibles :

- *Vers l'Ouest jusqu'à Saint-Cloud, en profitant de l'opportunité que représente la Gare Grand Paris Express de la ligne 15. Cela est inscrit dans la toute nouvelle version du SDRIF (schéma directeur Île-de-France) cette année grâce à l'effort conjugué du député et du maire de Saint-Cloud.*
- *Vers le Sud-Est : de Gare d'Austerlitz à Ivry. Ce prolongement est inscrit au SDRIF depuis 2013, et il est intéressant de regarder comment le débat a été activement mené par une association qui s'appelle La Grande 10. Créée par les édiles locaux, cette association a fédéré de manière transpartisane (vœux unanimes) pour ce projet d'intérêt général. Il s'agit d'une démarche structurée, rassemblant les acteurs publics, économiques et les habitants/usagers intéressés (via des pétitions et études). Cette association a contribué à sensibiliser la population, à entretenir un dialogue dynamique entre tous les partenaires et à rendre visible ce projet.*
- *Quelque chose de ce type existe-t-il pour le côté Ouest de la ligne 10 du métro ? Si ce n'est pas le cas : est-ce qu'une initiative similaire à "La Grande 10" permettrait de renforcer la mobilisation pour le prolongement jusqu'à Saint-Cloud ?*

Éric BERDOATI confirme effectivement l'obtention de l'inscription de ce sujet dans le SDRIF-E. Concernant le prolongement vers l'Ouest, le maire précise que cela ne concernerait qu'une seule commune, celle de Saint-Cloud, ce qui ne serait pas le cas d'un prolongement de la ligne vers l'Est.

2- SDRIF : Rapport de l'enquête publique

Une enquête publique s'est tenue il y a quelques mois sur le Schéma Directeur de la Région IDF Environnemental (SDRIF-E). À ma connaissance, au sein de notre conseil, seuls la majorité municipale et moi-même avons adressé des remarques au commissaire enquêteur.

La commission d'enquête a rendu ses conclusions mi-mai.

- *Comment l'objectif de densification autour des gares va-t-il (ou pas) redescendre en pluie fine dans les territoires ?*

- *Est-ce que le SDRIF-E peut imposer un rythme de construction de logements à Saint-Cloud d'environ le double du rythme historique ; ou peut-on espérer l'éviter ?*

Éric BERDOATI précise que la contribution apportée par la majorité municipale dans le cadre de l'enquête publique a pour objet essentiel de préserver l'équilibre urbain de Saint-Cloud et d'éviter la densification. Le maire fait référence à la loi de 2010 relative au Grand Paris qui prévoit 70 000 logements nouveaux par an en Île-de-France sans toutefois y mettre un terme.

3- STOP à la Publicité numérique dans l'espace public

Les risques

Au fil des années les publicités numériques, envahissent de plus en plus notre quotidien. Ceux qui voyagent jusqu'à la Défense le savent bien, puisque dès la sortie du train, ce sont 16 écrans de 2 m² (soit 32 m²) qui sollicitent nos yeux pour nous dire quoi consommer.

À Saint-Cloud, nous n'en sommes pas encore là ; fort heureusement d'ailleurs car comme chacun le sait, ces dispositifs posent de nombreux problèmes :

- *La pollution visuelle : Les écrans numériques, par leur luminosité et leur caractère animé, pourraient dénaturer notre environnement urbain et perturber la tranquillité visuelle à laquelle nos administrés sont attachés.*
- *Les distractions et la sécurité : Ces écrans, bien que modernes, peuvent distraire aussi bien les piétons que les conducteurs, augmentant ainsi le risque d'accidents. La sécurité de nos rues et de nos espaces publics doit rester une priorité.*
- *La consommation énergétique : À l'heure où nous nous efforçons de réduire notre empreinte écologique, l'implantation d'écrans énergivores semble aller à contre-courant de nos engagements en faveur du développement durable.*

Autant de bonnes raisons pour limiter l'exposition des habitants à cette pression publicitaire.

État des lieux

À ma connaissance, la réglementation qui s'applique pour Saint-Cloud est au niveau de l'intercommunalité via le Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI). Le RLPI de Paris Ouest La Défense (POLD) a été approuvé par délibération du Conseil de territoire et il est applicable depuis le 1^{er} mars 2021. Il contient une carte de zonage de la publicité.

À Saint-Cloud, la publicité numérique est autorisée : bd de la République, Rue Dailly, Rues Gounod et Pasteur.

Aujourd'hui, cela concerne notamment les écrans publicitaires contractualisés par le département des Hauts-de-Seine avec JCDecaux.

Quel avenir pour les autres supports ?

Une des interrogations concerne le reste du mobilier publicitaire existant, qui n'est pas aujourd'hui numérique. Sur les axes identifiés par le RLPI, Saint-Cloud est peuplée de nombreux arrêts de bus, de panneau en hauteur et autres "sucettes". Il y a un risque, me semble-t-il, à ce niveau-là.

L'exemple de Vaucresson et de Lyon

Proche de chez nous, la ville de Vaucresson, a fait le choix de proscrire complètement ces écrans publicitaires. Certaines grandes villes le font aussi comme la ville de Lyon, à la suite d'une concertation avec la population, qui a interdit les publicités numériques.

- *Peut-être serait-il souhaitable d'ouvrir un dialogue avec les habitants de Saint-Cloud pour ajuster le règlement en adéquation avec les attentes de notre population ?*
- *Si demain JCDecaux souhaite convertir une partie de son mobilier en publicité numérique (sur les axes identifiés dans le RLPI), est-ce que la ville aura son mot à dire ?*
- *Et enfin (même si ce n'est pas tout à fait le même sujet), concernant les écrans en vitrine de commerces (ex : beauté, agences) est-ce qu'il y a un moyen de réglementer pour les limiter à Saint-Cloud ?*

Je crois fermement que notre priorité doit être de préserver l'identité et le cadre de vie unique de Saint-Cloud. Les écrans publicitaires, bien qu'attractifs pour certains, ne doivent pas compromettre ce que nous avons de plus cher : la tranquillité et la beauté de notre environnement urbain.

Olivier BERTHET confirme le caractère règlementaire et national de la publicité numérique. Le RLPI fixe un certain nombre de règles au niveau local avec des horaires particuliers et des règles restrictives dans des zones bien distinctives. La Ville reste très vigilante sur le sujet.

4- Optimiser le marché des Avelines

Les préoccupations des riverains de la place Joséphine, située à l'arrière du marché des Avelines, concernant 3 sujets : le bruit, la circulation, la propreté et l'état du sol.

Les habitants concernés par les nuisances, concomitantes des nouvelles activités commerciales liées au marché, sont donc ceux qui habitent rue des Avelines, rue Joséphine ou dans un immeuble donnant sur cette place.

Concernant le bruit les jours de marché

Les matins du mercredi et du samedi, les commerçants commencent à s'installer avant 6h. Ce sont des allées et venues de véhicules sur cette place, ce sont des portes qui claquent et du matériel qui s'entrechoque.

Même si un marché génère naturellement du bruit ; comme ce marché donne directement sur le boulevard de la République, les habitants des petites rues adjacentes ne s'attendaient pas à un tel chambardement.

- *Quelles sont les options envisagées par la majorité municipale pour améliorer la situation du côté des nuisances sonores liées au marché ?*
- *Qu'est-il prévu pour les livraisons du food court eu égard aux préoccupations des habitants ?*

Ce nouveau marché est une réussite qui contribue à dynamiser Saint-Cloud, et je salue les efforts des services de la Ville et des élus qui ont surmontés de multiples défis de la conception jusqu'à l'ouverture. Le plus dur est fait. Maintenant, n'oublions pas les riverains qui ont supportés les travaux du marché, et peaufinons son fonctionnement pour faire en sorte qu'il soit une chance pour tous.

Éric BERDOATI précise qu'il s'agit surtout d'un riverain qui s'est manifesté, arrivé lui-même sur le secteur lorsque le chantier était en cours de construction. Le maire rappelle à cette occasion que le jury de concours a eu lieu en juin 2019. La maquette a été présentée sur le marché en septembre 2019 et le dossier du magazine de la Ville reprenait le même mois l'intégralité du projet avec notamment la présence de commerçants dits alimentaires sur la place des Avelines (aujourd'hui dénommée place Joséphine). Le maire confirme qu'à l'époque, il n'était effectivement pas envisagé de marché sur le vendredi après-midi. Sur le devant de la halle, était bien prévue la présence de commerçants volants (vêtements, matelas, etc.).

Éric BERDOATI conclut ses propos en faisant référence à loi sur le bruit dont les critères ne semblent pas pouvoir s'appliquer à un marché en milieu urbain dense et confirme qu'il y a bien un plan de séquençement relatif aux arrivées et départs des commerçants.

Pour les livraisons du food court, les horaires de fermeture s'effectuent plus tôt dans la soirée.

Le Maire précise que la Ville reste cependant à l'écoute mais ne modifiera pas l'organisation générale du marché des Avelines.

Avant de lever la séance, le Maire félicite Catherine GREVELINK et Delphine POTIER pour leurs mariages respectifs.

La séance est levée à 23 h17,

Fait à Saint-Cloud,
signé le 13 juin 2024

Le Maire,
Éric BERDOAT

Eric BERDOAT



DÉCLARATIONS PRÉALABLES : AUTORISATIONS ACCORDÉES :

- 22 mars : 32, rue du Calvaire (aménagement d'un parc de stationnement)
- 22 mars : 22, rue Royale (réfection d'une devanture)
- 28 mars : 125, avenue du Maréchal-Foch (pose d'une fenêtre de toit)
- 5 avril : 150, rue des Tennerolles (modification de portail)
- 5 avril : 165, rue des Tennerolles (extension d'un garage)
- 5 avril : 65, rue Tahère (réfection de toiture)
- 10 avril : 47, quai Carnot (ravalement)
- 16 avril : 1, rue Royale (changement de destination)
- 18 avril : 28, rue du Mont-Valérien (pompe à chaleur)
- 25 avril : 108, boulevard de la République (ascenseur extérieur)
- 26 avril : 3, rue de l'Église (modification d'une devanture commerciale)
- 29 avril : 105, rue Sevin-Vincent (clôture)
- 29 avril : 11, rue Tahère (remplacement d'une porte de garage)
- 29 avril : 4, rue Pasteur (remplacement de volets)
- 29 avril : 19-21, rue de Buzenval (réfection de façade et de toiture)
- 29 avril : 7, boulevard Senard (réfection d'une toiture)
- 30 avril : 19, rue de l'Avre (ravalement)
- 15 mai : 1, avenue Bernard-Palissy (modification de façade)

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- 21 mars : 33, avenue Bernard-Palissy (construction d'un immeuble de 4 logements)
- 21 mars : 46, boulevard de la République (construction d'une brasserie – permis modificatif)
- 22 mars : 19, avenue Clodoald (extension d'une maison individuelle)
- 27 mars : 19, rue Ferdinand-Chartier (construction d'une maison individuelle - permis modificatif)
- 30 mars : 12, rue Marie-Bonaparte (immeuble de 26 logements – permis modificatif) / tacite
- 8 avril : 1, rue Joséphine (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 9 avril : 32-36, boulevard de la République (immeuble de 37 logements et local commercial – permis modificatif)
- 11 avril : 9, rue Pozzo-di-Borgo (abattage et plantation d'un arbre)
- 19 avril : 32-34, rue Pasteur (immeuble de 66 logements)
- 3 mai : 120, rue de la Porte jaune (extension d'un service d'intérêt collectif)
- 6 mai : 13, rue Tahère (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 12 mai : 21, rue Gounod (construction d'un immeuble de 30 logements – permis modificatif)
- 21 mai : 17, allée du Maréchal-Foch (extension d'une maison individuelle – permis modificatif)
- 27 mai : 93-93 bis, rue des Tennerolles (extension d'une maison individuelle)

ACTES ENREGISTRÉS DU 1^{er} MARS AU 30 AVRIL

NAISSANCES

Joyce Temam ■ Viktor Hons Chanu de Limur ■ Sacha Berdugo ■ Victoire Pergeline ■ Bruna Ciarletti Rueda ■ Thelma Finet ■ Nahil Richki ■ Gaspard Mornas ■ Léo Seraphin ■ Aliya Chatti ■ Lou Farcy ■ Irène Chasselat ■ Noah Boussemma ■ Pia Pujol ■ Adrien Martin ■ Gabriel Kalipe Atayi ■ Lou Lopez Nunes ■ Mahdi Nowrozi ■ Martin Personnic ■ Juliette Legros Gasnier ■ Oscar Cottinaud Buniet ■ Léopold Rougé Cladart ■ Rachel Bay ■ Rose Bafiba ■ Gabriel Baptiste ■ Louis Bertrand ■ Lazare Bozsvari ■ Ali El Bouhtadi ■ Malo Guinard ■ Arya Hilaire ■ Eyas Lahy ■ Timothée Langeron ■ Antoine Emoré ■ Arthur Cunisse ■ Raphaeël Poupinel de Valencé

MARIAGES

Souhila Bayour & Mohamed Telj ■ Nicole Perret & Éric Pinot ■ Yafang Jin & Jianan Yu ■ Alysée Bigi & Philippe Lacoste ■ Catherine Grevelink & Robert Bensoussan ■ Sarah Cadon & Denis Cleaver ■ Diane Berdoati & Matteo Quattrone ■ Clémentine Viel & Charles-Henri Petit ■ Nina Ali Ouelhadj & Vincent Galanti ■ Lydia Meziane & Louis Bosche ■ Hélène Cockenpot & Matthieu Richon ■ Aya Zebib & Yann-Idriss Mbengué-Nkaké ■ Nadine Alkortbawi & Jad Dagher ■ Inès Hammami & Pierrick Brouazin ■ Fanny Pignères & Benoît Quatrefages ■ Nastasia Clerc & Jacques de Vigouroux d'Arvieu ■ Bénédicte lung & Thibault Albasini ■ Sophie Galabru & Nicola Camart

DÉCÈS

François Alet (66 ans) ■ Christiane Poulinet née Totier (97 ans) ■ Éric Pinot (64 ans) ■ Clément Le Meur (33 ans) ■ Jacqueline Brunner née Ménard (81 ans) ■ Maryam Massonnaud née Samounians (78 ans) ■ Bernard Folléa (97 ans) ■ Monique Auvinet née Defrain (97 ans) ■ Yannick Dagorne (71 ans) ■ Jean-Rémi Massé (71 ans) ■ Philippe Bourreau (74 ans) ■ Mohammed Hoggui (95 ans) ■ Anne Gouëdo (88 ans) ■ Jean-Jacques Ballout (75 ans) ■ Bernadette Chovelon née Guerry (90 ans) ■ Paulette Monin (95 ans) ■ François Lauret (69 ans) ■ Addy Fernet née Renaison (92 ans) ■ Françoise Notari née Chartier (80 ans) ■ Manuel Da Silva E Moura (78 ans) ■ Friederike Anglès d'Auriac née Von Jarmersted (76 ans) ■ Marcelle Bertrand née Cadiou (95 ans) ■ Bernard Goutte (88 ans) ■ Lyvia Mannier (88 ans) ■ Claude Chagnard (89 ans) ■ Jean Foichat (85 ans) ■ Martine Marrecau née Touchais (63 ans) ■ Andrée Burget née Bœuf (95 ans) ■ Françoise Darbon née Paychère (75 ans) ■ Cécile Brangeon née Fuménier (94 ans) ■ Jeannine Tridon (91 ans) ■ Bernard Docrot (85 ans) ■ Rudy Wiest (43 ans) ■ Paul Baconnières (76 ans) ■ Roger Favrat (92 ans)



QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

VALEURS DES PARAMÈTRES DE QUALITÉ DE L'EAU PRODUITE À L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE DE VERSAILLES ET SAINT-CLOUD (SITUÉE À LOUVECIENNES) AU MOIS DE MAI 2024 ET VALEURS DES NORMES.

Issue de la nappe souterraine de Croissy-sur-Seine, l'eau qui arrive à la station de traitement d'eau potable, située à Louveciennes, est naturellement riche en minéraux, et particulièrement en calcium. Elle présente une concentration en nitrates inférieure à la norme de qualité en vigueur.

La chaîne de traitement poussée de cette eau permet un niveau de sécurité sur la qualité de l'eau distribuée et assure l'élimination de la micro-pollution (notamment les pesticides). L'eau distribuée présente, de plus, de bonnes qualités organoleptiques (odeur, saveur).

	Unité	Valeur moyenne mesurée	Valeur limite ou référence qualité
Paramètres organoleptiques			
Turbidité	NFU	0,18	1
Paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux			
pH	UpH	7,8	6,5 à 9**
Dureté (TH)	Français (F)	19	-
Magnésium	mg/l	9,0	-
Calcium	mg/l	61	-
Chlorure	mg/l	33,8	250**
Sulfates	mg/l	96,2	250**
Paramètres concernant des substances indésirables			
Ammonium	mg/l	< 0,05	0,1**
Nitrites	mg/l	< 0,02	0,1
Nitrates	mg/l	13,8	50
Pesticides et produits apparentés			
Pesticides totaux (mesure des triazines)	ug/l	< 0,1	< 0,5

* Code de la Santé publique R. 1321 1.68 (décret 2001-1220 du 20/12/2001) : Limites de qualité (article R. 1321-2)

** Références de qualité ou valeurs indicatives établies à des fins de suivi des installations de production et distribution d'eau (article R. 1321-3).



Directeur de la publication : Éric Berdoati. Rédaction : Corinne Hansel.
Coordination : Service Communication. Mise en page : **LUCIOLE** • Juin 2024.
Impression : Estimprim group. Ce numéro a été imprimé sur du papier 100 % recyclé.